

**RAPPORT SUR L'ACCUEIL EN FRANCE**

**DES SCIENTIFIQUES EN DANGER**

**PRECONISATIONS POUR LA CREATION D'UN DISPOSITIF NATIONAL**

**A l'attention de Monsieur le Secrétaire d'Etat Thierry Mandon**

**Par Liora Israël, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales**

**Jeudi 22 septembre 2016**

## Table des matières

<b>L'opérationnalisation d'une lettre de mission</b> .....	<b>5</b>
<b>État des lieux des dispositifs existants</b> .....	<b>8</b>
The Council for at Risk Academics (Grande-Bretagne) .....	9
Philipp Schwartz initiative – Fondation Humboldt (Allemagne).....	10
Scholars at risk network (Etats-Unis) .....	11
Scholar Rescue Fund (Institute of International Education - IIE) (Etats-Unis).....	12
<b>Préconisations pour la mise en place d'un dispositif français</b> .....	<b>14</b>
Architecture générale du dispositif.....	15
Évaluation des candidatures et caractéristiques des populations visées.....	18
Financement du dispositif.....	20
Suivi et insertion scientifique des chercheurs en danger accueillis par le programme..	24
Le choix du nom du dispositif.....	27
<b>Personnes rencontrées dans le cadre de la mission</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>30</b>
Annexe n°1 : Synthèse des actions du MAEDI en matière de soutien aux étudiants réfugiés.	30
Annexe n°2 : Fiche d'information utilisée par CARA sur sa plateforme de dépôt des candidatures ouverte aux scientifiques demandant à bénéficier de ce dispositif.....	32
Annexe n°3 : Lettre d'intention du CNOUS décrivant les conditions de participation envisagées de cet EPA au dispositif créé. ....	37
Annexe n°4 : Éléments d'information sur l'accueil des chercheurs étrangers à l'INSERM39	
Annexe n°5 : Note portant sur l'évaluation des besoins en matière d'accueil en France de chercheurs archéologues et historiens de pays en conflit.....	43

Le phénomène couramment qualifié de « crise des réfugiés » que connaît actuellement l'Europe, et qui est sans doute avant tout une crise de l'Europe et de ses valeurs, ne peut laisser indifférent le monde académique français. Si plusieurs initiatives ont déjà mis en avant l'intérêt d'un accroissement des recherches consacrées à ces flux migratoires, à leurs causes et à leurs effets (appel « flash » de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) notamment), éventuellement en lien avec d'autres préoccupations, il est tout aussi pertinent de porter attention à ces migrants eux-mêmes, notamment eu égard à leurs caractéristiques socio-professionnelles. En effet, nombre d'entre eux – et en particulier ceux venus de Syrie, nous y reviendrons – sont diplômés de l'enseignement supérieur, voire chercheurs ou enseignants-chercheurs. Des initiatives ont déjà pris forme, bien que de manière encore dispersée et souvent sans réels moyens, pour ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur aux jeunes réfugiés ou demandeurs d'asile dont les études ont été interrompues en raison des événements<sup>1</sup>. Si des efforts en ce sens sont en cours, notamment en matière de coordination nationale et de financement, la question de l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs reste un maillon faible des actions menées jusqu'ici en France. A notre connaissance, les seules initiatives structurées l'ont été à l'instigation de communautés scientifiques spécialisées sur les aires géographiques touchées (spécialistes de la Syrie ou plus généralement de la zone moyen-orientale, notamment en archéologie et études anciennes), le plus souvent en dégagant sur les crédits de recherche existants des budgets permettant de financer les recherches et l'accueil de ces collègues. Certaines initiatives de plus grande ampleur ont été esquissées, en lien notamment avec le RFIEA<sup>2</sup> et la FMSH<sup>3</sup> afin d'accueillir certains chercheurs sur des chaires durables. Des musées (musée du Louvre, musée de Bibracte) ont soutenu des programmes permettant de rémunérer des collègues, doctorants ou chercheurs en exil. Ces communautés de chercheurs, en lien avec le ministère de la Culture, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et le MAEDI se sont mobilisées en faveur de leurs collègues, tout en menant une réflexion sur la protection présente et à venir des capacités de recherche, non seulement dans ces zones devenues en partie inaccessibles, mais aussi en lien avec les collègues de ces pays. Ces derniers seront amenés pour certains, après la sauvegarde et la mise en visibilité des connaissances déjà disponibles, à reconstruire dans l'avenir la recherche et l'enseignement supérieur dans leur pays. De façon plus marginale, l'actualisation de ces connaissances – au-delà des intérêts muséographiques

---

<sup>1</sup> Il faut souligner les actions spécifiques menées par le MAEDI en particulier à destination des étudiants syriens (voir annexe 1)

<sup>2</sup> Réseau Français des Instituts d'Études Avancées

<sup>3</sup> Fondation Maison des Sciences de l'Homme

et patrimoniaux – s’est révélée fort utile, notamment pour expertiser les œuvres circulant par le biais du trafic d’antiquités en plein essor en raison des pillages dans les zones en conflit.

Le cas trop rapidement esquissé de la mobilisation en faveur de collègues principalement syriens et irakiens, le plus souvent en archéologie, constitue un exemple à un double niveau. Il témoigne à la fois de capacités du monde académique à inventer des modalités d’action et de solidarité en situation de crise, en dehors de toute initiative nationale (un projet d’extension sous l’égide de l’ANR n’a pu être mené à bien), au profit non seulement de chercheurs et d’enseignants-chercheurs menacés, mais aussi de la communauté académique et en l’occurrence du monde de la culture de manière plus générale. Cet exemple permet aussi de mettre en évidence combien la solidarité avec les chercheurs en exil constitue, au-delà de la nécessaire solidarité avec des collègues en danger, une ressource grâce à l’apport de connaissance et d’expertise ainsi réalisé. Des exemples historiques attestent l’apport que constitue pour le pays d’accueil l’arrivée massive de chercheurs : une économiste de Stanford, Petra Moser, a ainsi montré que l’une des conséquences de l’accueil aux USA de plus de 133 000 chercheurs juifs allemands entre 1933 et 1944 avait été une hausse de 31% des dépôts de brevets aux Etats-Unis<sup>4</sup>. Il faut donc considérer le projet d’accueillir des chercheurs en exil comme une opportunité non seulement pour eux, mais également pour la France. Il s’agit avant tout d’un devoir moral, mais dont les conséquences peuvent être importantes d’un point de vue scientifique.

Il s’agit ainsi de réfléchir non seulement à l’accueil mais aussi à l’insertion des collègues susceptibles d’être accueillis dans l’environnement de l’ESR français, afin que leur présence vienne enrichir notre univers scientifique et pédagogique, tout en permettant à ces collègues d’actualiser leurs connaissances dans la perspective de la reconstruction future de leur pays d’origine – dont ses structures d’enseignement supérieur et de recherche.

---

<sup>4</sup> <http://news.stanford.edu/news/2014/august/german-jewish-inventors-081114.html>

C'est dans cette optique que le présent rapport a été conçu, en insistant à la fois sur l'accueil et sur l'insertion scientifique. Il procèdera classiquement en trois parties.

- Dans un premier temps, on reviendra sur la lettre de mission, son interprétation et la méthode de travail mise en œuvre.
- Dans un second temps, un panorama des solutions existant à l'international sera brossé afin d'introduire l'architecture d'une initiative française.
- Enfin, dans un troisième temps, seront abordées les modalités pratiques de mise en place d'un dispositif national. Les solutions les plus simples et les plus efficaces ont été recherchées, au regard tant de l'urgence de la situation que des contraintes propres à l'agenda politique qui rendent nécessaire une mise en place rapide du dispositif.

**Liora Israël**

Centre Maurice Halbwachs

École des hautes études en sciences sociales

Maîtresse de conférences de l'EHESS, secrétaire du bureau de l'EHESS

## L'OPERATIONNALISATION D'UNE LETTRE DE MISSION

J'ai reçu le 18 mai 2016 une lettre de mission de Monsieur Thierry Mandon, faisant suite à ma participation à la journée du 10 mai 2016 organisée au ministère portant sur l'accueil des étudiants réfugiés, ainsi qu'à la tenue d'un colloque à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) les 2 et 3 mai 2016 sur « La Syrie, la coopération franco-syrienne et les sciences sociales en temps de guerre ». Des premiers échanges noués à cette occasion ont notamment conduit à envisager, sur le modèle du Council for Academic at Risk Britannique (CARA), de mettre en place une structure de type fondation amenée à jouer un rôle comparable en France. Monsieur Thierry Mandon, du fait de ma participation à l'élaboration d'un programme d'accueil des étudiants en exil à l'EHESS, m'a fait l'honneur de me confier une mission ayant pour objet de dégager des recommandations opérationnelles concernant l'accueil des scientifiques en France.

Réellement engagée au début du mois de juin, cette mission a été placée sous le signe d'une certaine urgence, alors même que nombre d'interlocuteurs n'étaient rapidement plus disponibles du fait des congés estivaux au cœur même du délai imparti. Toutefois, l'importance des enjeux et l'existence d'exemples convaincants dans des pays proches ont conduit à choisir un mode d'élaboration du rapport reposant finalement sur un nombre relativement réduit de rencontres, certaines d'entre elles se tenant d'ailleurs une fois que le rapport intermédiaire présenté oralement à Thierry Mandon le 15 juillet 2016 avait été validé. C'est donc l'efficacité, peut-être au détriment de l'exhaustivité, qui a été recherchée à l'occasion de cette mission, l'objectif étant de mettre en place le plus rapidement possible un dispositif à même de permettre l'accueil de chercheurs « en exil », ou en danger. Le choix de ces appellations plutôt que celle de réfugié peut d'ailleurs être justifié : être réfugié, c'est un statut, dont ne disposent pas forcément les chercheurs et enseignants-chercheurs amenés à bénéficier du dispositif mis en place, qu'ils résident toujours à l'étranger, bénéficient d'un autre statut (par exemple étudiant pour les doctorants) ou soient demandeurs d'asile.

La première étape de ce travail a consisté à rédiger une note de cadrage précisant les objectifs de la mission, à la suite d'une réunion tenue le 15 juin 2016 avec Pascale Laborier et Laurent Mayet (IGAENR).

Les objectifs principaux de la mission ont été redéfinis comme suit :

« La mission a pour objet de trouver un moyen, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes, d'accueillir sur des périodes de temps suffisamment longues des collègues chercheurs et enseignants-chercheurs en danger, qu'il s'agisse d'un risque vital ou de l'incapacité à poursuivre leurs recherches dans des conditions acceptables.

Il est nécessaire de mettre en place un système assez flexible pour être réactif, assez généreux pour réellement permettre de réinsérer socialement et scientifiquement ces collègues, assez ouvert sur le monde académique national et européen pour s'adapter au mieux aux collègues que nous accueillerons.

Cette mission concerne les jeunes chercheurs et chercheurs, doctorants, docteurs, détenteurs d'un poste académique dans leur pays d'origine, sans distinction de genre, de religion ou de nationalité.

Nous proposons de définir ces collègues sous l'appellation générique « Scientifiques en danger ».

Le travail a reposé avant tout sur la constitution d'une documentation permettant de faire un rapide état des lieux de la situation actuelle en France, par l'intermédiaire de contacts préétablis et d'informations déjà collectées en particulier par Pascale Laborier, puis d'établir un examen comparatif des différents dispositifs existant à l'étranger, avant de tracer une proposition d'architecture d'un dispositif français. Il aurait certainement été souhaitable, mais cela n'a pas été possible faute de temps, de faire au moins une mission à l'étranger afin d'observer directement les modes opératoires de ces autres dispositifs. Toutefois leur fonctionnement largement dématérialisé, tout autant que les échanges avec des collègues connaissant bien ces structures, et en particulier Leïla Vignal pour CARA, ont, je l'espère, compensé cette absence d'enquête directe. Un autre écueil de ce rapport tient peut-être également à la difficulté à obtenir suffisamment d'informations au-delà des sciences humaines et sociales. Même si des informations ont été collectées, il n'a pas été possible de trouver par exemple dans les écoles d'ingénieur les interlocuteurs susceptibles de renforcer plus précisément les enjeux propres à ces spécialités.

Le choix a été fait, au vu de l'urgence de la situation, de répondre par un rapport bref et aussi opérationnel que possible à la lettre de mission, afin de mettre en place rapidement un dispositif à même de permettre à la France de jouer son rôle, à l'instar d'autres pays européens disposant déjà de dispositifs pérennes et efficaces, dans l'accueil des universitaires et des scientifiques en danger. Cette nécessaire création impose de se situer d'ores et déjà à un double niveau, articulant l'acuité de la situation actuelle (et les cas dramatiques, notamment de collègues syriens, dont nous avons connaissance), et l'attention qui doit être portée à la pérennité du dispositif, et par là-même à son périmètre, qui ne saurait être limité à une zone ou à une discipline spécifique. Une autre tension forte émane de la nécessité d'articuler l'urgence des situations des personnes qui souhaiteront s'inscrire dans le programme, et la définition de principes, fondés en particulier sur des exigences scientifiques, permettant de hiérarchiser et inévitablement de sélectionner les candidatures. Il apparaît toutefois souhaitable que ce programme puisse accueillir à terme un nombre réellement significatif de collègues et jeunes chercheurs en danger, en articulation avec les initiatives européennes en cours de développement.



## ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS EXISTANTS

L'état des lieux concernant les solutions mises en place au niveau national est relativement rapide, en tout cas à partir des données qui ont pu être collectées dans le cadre de cette mission : la plupart des initiatives recensées (notamment par la CPU) concernent les étudiants, les actions les plus significatives ont été menées dans le champ des études anciennes et en particulier en archéologie, grâce à la mobilisation intense d'un petit nombre de collègues (en particulier à Paris 1, ENS Ulm, Strasbourg, Lyon 2), parfois en lien avec des institutions muséales et culturelles, voire avec l'appui du MAEDI. Par ailleurs des chercheurs issus des zones en conflit sont encore en contrat dans un certain nombre d'institutions (l'INRA par exemple a recensé 6 chercheurs de nationalité syrienne recrutés sur contrat de recherche, un occasionnel et un stagiaire) sans que cela signifie qu'une politique spécifique soit menée en leur direction

D'autres initiatives ponctuelles ont été portées à ma connaissance (par exemple l'accueil d'un chercheur syrien à l'Observatoire de Paris avec l'aide de la COMUE Paris Sciences et Lettres, ou la création d'un poste de maître de conférences contractuel par Paris 8 pendant deux ans au profit d'une linguiste syrienne). Toutefois ces initiatives créées sur fonds propre sont par définition circonscrites, fragiles et peu visibles.

Par contraste, il est pertinent de se reporter aux dispositifs existants à l'étranger, afin de mettre en exergue les solutions disponibles et d'élaborer, à partir de cette sommaire étude comparée, une préconisation relative à la création d'un programme français.

Quatre dispositifs, les plus visibles et les plus reconnus à l'heure actuelle, ont été étudiés. Il s'agit de CARA (Council for at risk academics) (Grande-Bretagne), The Philipp Schwartz initiative - Max Planck Institute (Allemagne), Scholars at risk (Etats-Unis), Scholar Rescue Fund (Etats-Unis). Ont été privilégiés les dispositifs centrés sur l'accueil des chercheurs en danger, alors même qu'existent également des initiatives tout aussi intéressantes davantage focalisées sur la défense des libertés académiques, et l'information au sujet et en soutien de collègues persécutés (ex. « Endangered Scholar Program » de la New School for Social Research de New York).

## The Council for at Risk Academics (Grande-Bretagne)

The Council for at Risk Academics (CARA) a été créé en 1933 (sous l'égide de Beveridge, et incluant notamment John Maynard Keynes à sa création) pour accueillir les scientifiques qui fuyaient le régime nazi. L'objectif est toujours à la fois de sauver les personnes et de préserver leur savoir scientifique, soit dans la perspective d'un retour dans leur pays d'origine, soit pour s'intégrer dans le système d'enseignement supérieur et de recherche britannique. D'après les informations disponibles sur leur site internet, 65 % des institutions d'enseignement supérieur britanniques sont engagées dans Cara. Les informations transmises par Leïla Vignal permettent de préciser que sur ces 115 institutions, 70 sont réellement actives. Les institutions membres contribuent aux 2/3 du budget de CARA, qui recueille également des dons privés.

Le statut est celui d'une *charitable company*, et celle-ci a une triple fonction :

- secourir dans le monde entier des scientifiques en danger,
- les aider à se reconstruire et à envisager une nouvelle insertion professionnelle dans le pays d'accueil grâce à des programmes spécifiques,
- soutenir la reconstruction des communautés scientifiques (par exemple en Irak et au Zimbabwe).

D'un point de vue pratique, les personnes en danger peuvent prendre contact par le site, sur lequel un formulaire est disponible, la condition mentionnée étant d'avoir eu une position académique payée dans le pays d'origine (Voir le document de soumission de candidature, annexe n°2). Les candidatures sont expertisées par CARA. Dans les faits, selon les informations transmises par Leïla Vignal, actuellement 70% des bénéficiaires sont des post-doctorants et 20% sont inscrits en formation doctorale. Un petit groupe de syriens de niveau master est également aidé dans le cadre d'un programme en cours. Les bourses vont de 10 000 à 32 000 livres par an. Les institutions membres contribuent au dispositif, dispensent de frais les collègues accueillis et dans la mesure du possible les soutiennent financièrement. CARA organise aussi des manifestations et des conférences telles que la conférence sur la Syrie qui a eu lieu récemment à Istanbul.

Le budget de CARA, qui était ces deux dernières années d'environ 1 million de livres, est de 3,5 millions pour 2016.

## Philipp Schwartz initiative – Fondation Humboldt (Allemagne)

Il s'agit d'un dispositif récent, soutenu par le ministère des Affaires Etrangères allemand, permettant aux universités et instituts de recherche allemands d'accueillir des universitaires en danger pour une période de 24 mois. Ce dispositif a été nommé en l'honneur d'un médecin juif, Philippe Schwartz, qui dut quitter l'Allemagne en 1933 et qui avait créé une organisation nommée « Notgemeinschaft Deutscher Wissenschaftler im Ausland » (Organisation d'urgence pour les scientifiques et les universitaires allemands en exil).

Le dispositif a ceci de spécifique que ce sont les institutions (et non les personnes) qui candidatent et reçoivent des fonds pour accueillir des chercheurs en danger. La cible de l'initiative est constituée par les chercheurs et post-doctorants, qui n'ont pas quitté leur pays depuis plus de trois ans et peuvent faire preuve de la menace qui pèse sur eux. Si les institutions ne connaissent pas encore les personnes qu'elles pourraient accueillir, elles sont appelées à se mettre en lien avec Scholars at Risk Network (SAR), Scholar Rescue Fund of the Institute of International Education (SRF) and the Council for at Risk Academics (CARA). Toutes trois collectent des profils et « placent » des chercheurs menacés, et peuvent donc faire des suggestions en ce sens.

Les bourses versées peuvent représenter jusqu'à 3500 euros par mois, en outre 12 000 euros sont versés à l'institution hébergeante pour contribuer à la bonne insertion de ces chercheurs. La première vague du programme a permis l'accueil de 23 chercheurs en danger (parmi 38 candidatures), une seconde vague est en cours. Parmi les 23 chercheurs retenus lors de la première soumission, 14 viennent de Syrie, 6 de Turquie, les trois autres de Libye, du Pakistan et d'Ouzbékistan.

## Scholars at risk network (Etats-Unis)

Ce réseau a été créé en 1999 à l'Université de Chicago, et sa conférence fondatrice s'est tenue en 2000. Ses bureaux sont aujourd'hui hébergés à NYU. Ce réseau, qui mentionne sur son site un partenariat avec l'European University Association, comporte des sections nationales dans de nombreux pays européens (Pays-Bas, Belgique, Suisse, Suède, Irlande, Royaume-Uni, Norvège), ou encore au Canada, mais pas en France. En France trois institutions apparaissent comme partenaires (parmi 408 dans le monde, surtout en Amérique du Nord) : IAU College (Institut Américain Universitaire), American University in Paris, et l'Université de Strasbourg.

Il s'agit d'un réseau international qui offre de l'aide à plus de 300 chercheurs dans le monde par an. Il oriente les chercheurs en danger vers une institution partenaire et les accompagne. En général, l'aide proposée correspond à une position de chercheur invité de six mois à un an.

Ce dispositif concerne tout le monde académique, depuis les étudiants jusqu'aux chercheurs et professeurs en poste. Ce réseau a aussi une fonction d'*advocacy*, c'est-à-dire de défense des universitaires menacés et de sensibilisation à leur cause. Le troisième volet de leur activité consiste à encourager la liberté d'expression dans le monde universitaire de manière plus générale (« *Free2think* » campuses).

Les institutions qui participent contribuent financièrement à hauteur de 5000 dollars par an (*sustaining membership*) ou 800 dollars par an (*contributing membership*). Les dons individuels sur le site de l'organisation sont également possibles.

## Scholar Rescue Fund (Institute of International Education - IIE) (Etats-Unis)

L'Institute of International Education a été créé en 1919 aux États Unis pour assurer – c'est un résumé synthétique - la paix grâce à la science. L'idée propre à l'époque selon laquelle la paix reposerait sur une meilleure compréhension entre les Nations avait en effet conduit à considérer que les échanges académiques internationaux pourraient y contribuer. Les fondateurs de cette institution étaient le Président de l'époque de l'Université Columbia et un ancien secrétaire d'Etat qui avaient reçu le prix Nobel de la Paix, ainsi qu'un professeur de sciences politiques au City College de New York. Dès les années 30, l'organisation a développé une fonction de secours et d'accueil, par exemple en faveur de Martin Buber ou Jacques Maritain. Après la seconde guerre mondiale, elle a poursuivi ses actions envers les universitaires de l'Europe de l'Est et d'Amérique Latine, puis a créé des branches dans plusieurs pays en voie de développement, en lien avec la Fulbright, USAid et la Fondation Ford.

Au sein de l'IIE, le *Scholar Rescue Fund* a été créé en 2002 pour aider les chercheurs risquant d'être menacés ou persécutés du fait de leur travail. Le premier programme mis en place concernait les universitaires irakiens. IIE-SRF a aidé plus de 650 chercheurs de 55 pays depuis 2002, en les plaçant dans 350 institutions partenaires dans 41 pays.

Les personnes aidées sont des chercheurs, universitaires mais aussi des intellectuels (« *public intellectuals* »). L'aide prend la forme de bourses d'un an renouvelables. Sur le site internet de l'organisation, quatre modalités de participation sont détaillées :

- transmettre une demande d'assistance pour un collègue menacé ;
- héberger le bénéficiaire d'une bourse SRF dans son institution ;
- participer au financement de ces activités ;
- diffuser l'information sur ce fonds.

Une liste (anonymisée) de chercheurs en demande de lieu d'accueil est disponible sur le site du fonds (<http://www.scholarrescuefund.org/hosts/scholars-seeking-placement>). La liste consultée en juillet indiquait que quatre des treize demandeurs avaient réalisé leur thèse en France (en ingénierie automatique, agronomie, biologie moléculaire et thermodynamique). Tous étaient syriens. Parmi les autres candidats, tous détenaient une thèse sauf un, les spécialités allant de l'orthodontie (thèse réalisée au Japon par un yéménite) à l'anthropologie (par un turc) ou à la littérature anglaise et africaine (par un égyptien). Cette liste est donc disponible pour les institutions

d'enseignement et de recherche, qui peuvent consulter, se déclarer intéressées par un candidat et contacter SRF pour en savoir davantage. Le dispositif est par conséquent compatible, comme indiqué plus haut, avec le fonctionnement de la Philipp Schwartz Initiative (qui n'assure pas directement une interface avec les candidats).

Le même système semble avoir été mis en place récemment au niveau européen avec le programme « science4refugees » annoncé sur la page suivante :

<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/jobs/science4refugees>.

Toutefois il n'y a pas d'indication visible sur l'étendue du dispositif, qui par ailleurs semble consister en un simple recueil d'offres et de demandes d'accueil, sans soutien spécifique.

Le *Scholar Rescue Fund* concerne ainsi des chercheurs (avec PhD) de tous pays et de toutes disciplines. Il est précisé que la qualité des publications scientifiques des candidats est prise en compte, mais pas la maîtrise de l'anglais. Le statut d'immigration n'est pas non plus un obstacle, et priorité est donnée à ceux qui ont quitté leur pays d'origine depuis moins de deux ans. L'aide prend la forme d'une bourse de 25 000 dollars par an complétée par une couverture santé, et des cours de langues. En règle générale une somme équivalente est versée par l'institution d'accueil. Ce dispositif inclut plusieurs chaires spécifiques, par exemple pour les femmes du monde académique le Denise Benmosche Woman's Chair.

Cette rapide présentation des quatre principales initiatives identifiées à l'international fait apparaître de grandes convergences tant dans leur cible que dans leur mode privilégié d'action (la création de postes temporaires de six mois à deux ans dans des institutions partenaires). La différence majeure du point de vue du fonctionnement institutionnel concerne le fait d'entrer ou non directement en contact avec les candidats, ce que ne fait pas l'initiative Philipp Schwartz. Il faut également noter que ces quatre dispositifs fonctionnent déjà en réseau et constitueraient des partenaires essentiels pour l'initiative française.

## PRECONISATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF FRANÇAIS

Outre le fait qu'elles sont en petit nombre et non durables, la fragmentation et la dispersion des initiatives existant en France sont problématiques pour plusieurs raisons.

- l'absence de visibilité de ces actions, y compris pour d'éventuels demandeurs. Ainsi l'offre généreuse par le RFIEA d'un certain nombre de *fellowships* n'a pas rencontré le succès escompté sans doute du fait d'une insuffisante coordination entre les acteurs concernés.
- l'absence de pérennité des financements, en général prélevés sur des budgets déjà fortement contraints.
- l'absence de réflexion sur l'accompagnement scientifique spécifique dont pourraient avoir besoin ces chercheurs en danger, notamment s'agissant de la langue française mais aussi des contraintes relatives aux carrières en France ou en Europe. La perspective d'une insertion durable dans le pays d'accueil, si celle-ci est souhaitée, reste insuffisamment travaillée.
- l'absence d'accompagnement spécifique de ces collègues sur le plan socio-administratif voir médico-psychologique alors que des besoins liés à leur trajectoire et à leur expérience récente apparaissent fréquemment.

Il ressort clairement que certaines de ces dimensions peuvent être communes avec les mesures prises en faveur des étudiants exilés. Il est donc crucial qu'une coordination soit assurée entre ces deux types de programmes, notamment en mettant en commun des ressources au niveau des établissements ou groupements d'établissements (aide à l'installation, cours de français langue étrangère, suivi médico-psychologique notamment). Il serait souhaitable qu'à l'échelle de chaque COMUE, si ce n'est de chaque établissement, soit désignée une personne référente pour les étudiants et collègues exilés, et que cette personne bénéficie de formations, notamment en matière de droit des étrangers, afin de pouvoir accompagner leur parcours et leur insertion de façon pertinente. Ainsi, au-delà du dispositif lui-même dont les grandes lignes vont être esquissées dans les pages qui suivent, il est préconisé de porter attention dans l'avenir à la bonne articulation entre le dispositif étudiant et le dispositif chercheur.

## Architecture générale du dispositif

Le dispositif préconisé pourrait reposer sur les grandes caractéristiques suivantes, dégagées grâce à la comparaison des dispositifs existant à l'international et aux échanges menés dans le cadre de la mission. Du point de vue opérationnel, trois niveaux de gouvernance doivent être envisagés :

- Un pilotage assuré par la Présidente ou le Président du programme, en lien avec l'équipe de gestion
- Une définition de la politique générale assurée par un Comité exécutif regroupant annuellement les tutelles (MENESR, MAEDI), les organismes, institutions et principaux partenaires du programme
- Un pilotage scientifique assuré par un Comité scientifique indépendant composé de membres nommés par le Comité exécutif en lien avec la Présidente ou le Président du Fonds.

Du point de vue du processus de traitement des candidatures, une fois le cadre général fixé, il est proposé de l'organiser comme suit :

- 1 **Il semble impératif de mettre en place une plateforme de recueil des candidatures**, en français et en anglais voire en arabe, accessible facilement sur le web, celles qui existent étant à notre connaissance en anglais. Il est vraisemblable que les candidatures susceptibles de transiter par une plateforme française spécifique seront en partie différentes, outre le fait que d'autres réseaux scientifiques pourront être mobilisés pour la faire connaître. Le MAEDI propose de recourir au réseau des ambassades et des Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) pour aider à repérer les scientifiques menacés et les inciter à déposer leur candidature (entretien avec Clélia Chevrier-Kokacko). Les critères d'éligibilité seraient les suivants :

A. **avoir été inscrit en thèse** et/ou,

- avoir été interrompu dans la préparation de sa thèse
- avoir terminé sa thèse il y a moins de trois ans (sauf circonstances exceptionnelles)
- avoir disposé d'un poste financé dans l'enseignement supérieur et la recherche (il serait éventuellement possible d'étendre à certains professionnels de la culture, par exemple les conservateurs de musée).



B. **avoir quitté son pays d'origine depuis moins de trois (ou cinq) ans** et justifier des menaces qui empêchent d'y retourner pour poursuivre son activité professionnelle normale.

2 **Les établissements partenaires du dispositif seraient par définition ceux qui dépendent du MENESR.** Il est souhaitable que les établissements d'enseignement supérieur et de formation, voire du monde de la culture, relevant d'autres tutelles, participent également au dispositif.

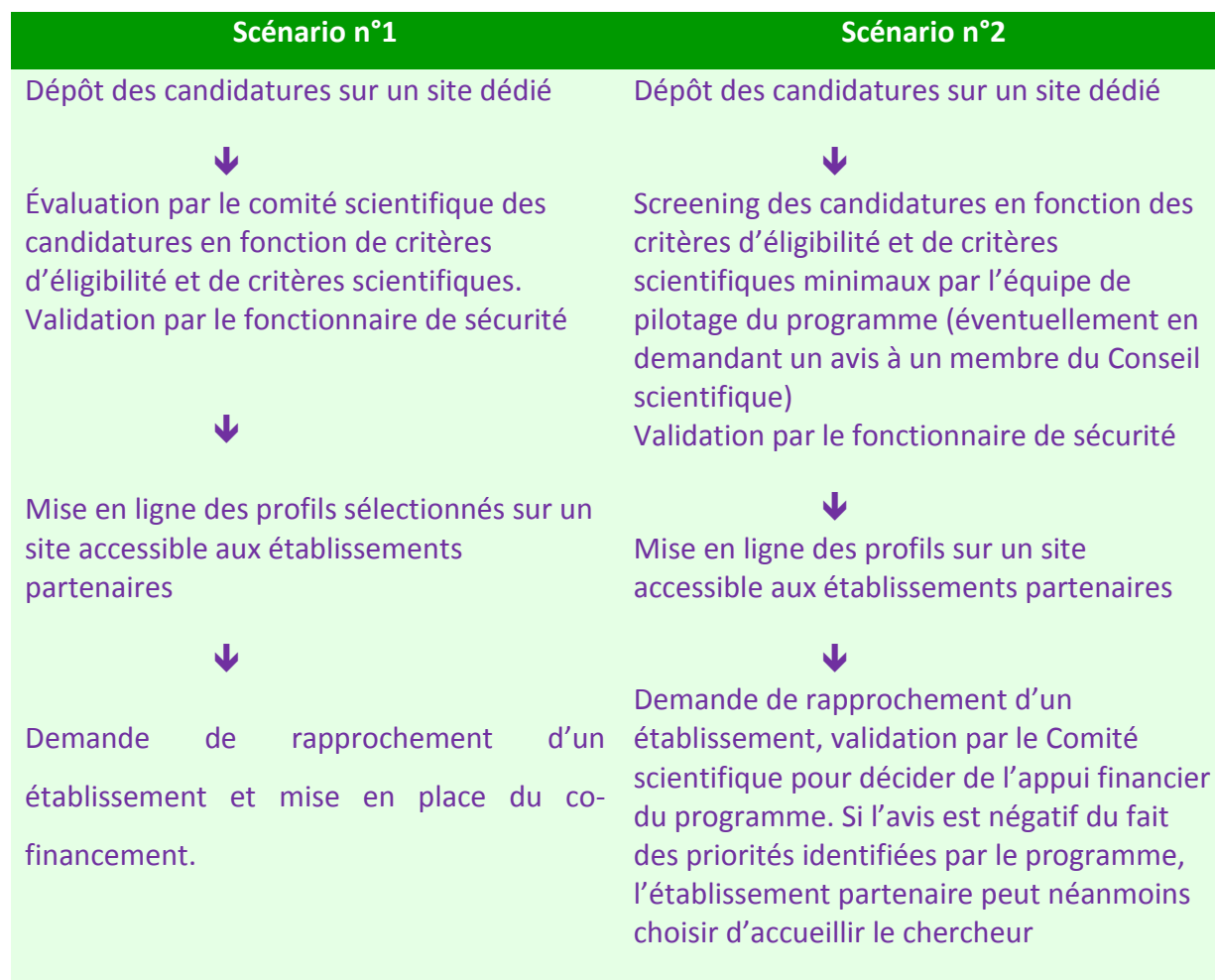
Le processus de traitement des candidatures pourrait être décrit comme suit :

- a. Dépôt des candidatures sur un site dédié
- b. Évaluation par le comité scientifique du dispositif de la pertinence de la candidature au regard des critères d'éligibilité et de critères scientifiques
- c. Mise en ligne des profils des chercheurs en danger sur un site accessible aux établissements partenaires.
- d. Demande de rapprochement des établissements intéressés par un profil et mise en place du support d'accueil institutionnel et financier

Deux alternatives possibles peuvent être envisagées :

- Au point c : mise en ligne des profils anonymisés et succincts sur un site public, et transmission d'informations plus précises aux établissements qui le demandent (cela pourrait être plus sûr du point de vue de la préservation de l'anonymat des candidats)
- L'évaluation par le comité scientifique de la candidature et de la pertinence de son financement pourrait être faite une fois que la déclaration d'intérêt de l'établissement partenaire a eu lieu, laissant ouverte la porte à un accueil sans soutien du dispositif si celui-ci ne le juge pas prioritaire, permettant à l'institution demandeuse de financer cet accueil sur ses fonds propres ou avec l'aide d'autres partenaires.

Comparaison entre les deux scénarios proposés :



Il est important qu'au plus près du recueil des candidatures, ou du moins juste après la prise de contact – quand elle sera positive – avec les établissements, un travail soit réalisé en lien avec le Fonctionnaire de sécurité, le MAEDI et le Ministère de l'Intérieur afin de s'assurer de l'organisation sur un plan légal du séjour envisagé, qu'il s'agisse de personnes déjà présentes sur le territoire français ou non. Le succès du dispositif sera très directement lié à la possibilité d'accueillir rapidement et avec le statut légal adéquat les chercheurs que nous souhaitons secourir. La fructueuse discussion menée avec le Préfet Kléber Arhoul a permis de mettre en évidence le fait que le « passeport talents » (ancienne carte de séjour « talents et compétences ») était certainement l'outil le plus adéquat pour le bon fonctionnement du dispositif.

## Évaluation des candidatures et caractéristiques des populations visées

La question de l'évaluation par un comité scientifique est l'un des points de difficulté du dispositif de traitement des candidatures. Si cette évaluation est inévitable autant que nécessaire, elle aura pour particularité et pour difficulté de se situer à un double niveau scientifique et relatif à la situation de danger alléguée par la personne qui a déposé sa candidature. Elle pourra s'appuyer sur les grandes orientations fixées au minimum annuellement par le Comité exécutif. La particularité de cette évaluation rend impératif que les membres du comité scientifique soient représentatifs d'un aussi grand nombre de disciplines que possibles, et puissent disposer si besoin de correspondants spécialistes des zones d'origine des candidats à même d'apporter leur expertise sur la situation alléguée. La sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du MAEDI s'est déclarée prête à jouer ce rôle. Il est important que le comité reste de taille restreinte (huit à dix membres semble un maximum), afin de pouvoir statuer le plus rapidement possible sur les candidatures (soit au fil de l'eau, soit de manière régulière tout au long de l'année). Etant donné qu'il s'agit de collègues en danger, il est exclu de ne recourir qu'à un appel à candidature par an. Au cours des discussions menées avec les membres de la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), d'autres programmes comparables ont été évoqués (notamment post-1989) permettant d'envisager que des experts soient mobilisés pour évaluer les candidatures, seul l'arbitrage final étant réalisé par le conseil scientifique.

Au regard de l'expérience issue des programmes comparables concernant les étudiants, il est vraisemblable que les candidatures féminines seront très minoritaires. Il serait souhaitable que le programme mentionne explicitement l'intérêt porté aux candidatures féminines, et éventuellement les soutiennent grâce à des supports dédiés.

Une difficulté supplémentaire consistera à sélectionner les candidats et à imaginer leur avenir possible sans pouvoir connaître l'horizon de leur retour. Faut-il espérer une insertion progressive mais durable voire définitive en France ou dans un autre pays d'accueil, ou plutôt un maintien à niveau ou une spécialisation approfondie dans la perspective d'un retour dans leur pays d'origine ? Ces questionnements restent bien évidemment ouverts mais ne peuvent être éludés.

Certaines orientations biographiques et scientifiques apparaissent prépondérantes à ce stade dans les populations de chercheurs identifiées, notamment par les collègues plus particulièrement au contact de communautés de chercheurs en exil. On peut distinguer d'une part ceux qui ont fui leur pays du fait de la guerre et du terrorisme, en particulier syriens et irakiens, et d'autre part ceux dont la carrière et souvent l'indépendance est mise en péril par une restriction des libertés publiques parmi lesquelles la liberté d'expression – on pense ici aux universitaires turcs. Dans le premier groupe, celui des syriens et des irakiens, sont plus spécialement représentés les archéologues et spécialistes des mondes anciens. Dans le second groupe, celui des universitaires turcs, sont plus particulièrement représentés les sciences humaines et sociales. Il est à noter l'importance grandissante de ce groupe, dans un contexte d'atteinte violente aux libertés académiques et de licenciement de masse des universitaires. Toutefois, ces groupes - bien identifiés car appuyés sur des coopérations scientifiques en cours et sur le redoublement d'appartenances nationales et de spécialités géographiques ou thématiques - ne doivent pas conduire à sous-estimer le nombre de chercheurs, hors de ces disciplines, en situation actuelle de danger que l'on peut notamment appréhender dans l'analyse des activités des dispositifs existants.

En sciences humaines et sociales (SHS), les chercheurs originaires de zones en conflit peuvent le plus souvent contribuer à enrichir la recherche portant sur ladite aire culturelle. Hors SHS, les savoirs sont a priori plus indifférenciés du point de vue de leur contenu quelle que soit la zone d'exercice, si ce n'est éventuellement la question du différentiel de niveau, parfois très variable selon les disciplines en fonction du pays ou des institutions d'origine.

En tout état de cause il faut prendre acte du fait que les ressources scientifiques apparaissent de qualité et de niveau variable à la fois en fonction de la discipline ou sous-discipline et du pays concerné. Le cas de la Turquie est d'autant plus saillant, dans son urgence récente, qu'il s'agit pour nombre de ces universitaires de collègues de très haut niveau. La question de l'articulation ou de la pondération entre intérêt scientifique et dimension humanitaire de la candidature constituera certainement une des difficultés propres au montage du dispositif. Toutefois dans tous les programmes internationaux la dimension proprement scientifique était mise en avant, il est sans doute nécessaire qu'elle ne soit pas perdue de vue pour garantir la cohérence et la pertinence du programme dans l'univers académique.

## Financement du dispositif

Au vu des besoins existants, encore mal connus mais certainement importants, il apparaît nécessaire qu'à sa naissance même le dispositif ait une certaine envergure, ce qui manifesterait une réelle volonté politique à même dans un second temps de convaincre un nombre croissant de partenaires, publics et privés.

Les données les mieux renseignées portent sur les chercheurs en archéologie-histoire ancienne issus de Syrie-Irak-Yémen en particulier, et permettent d'établir à plusieurs dizaines les besoins déjà recensés en bourses post-doctorales et chercheurs pour ce seul groupe pour l'année 2016-2017<sup>5</sup> (en comptant seulement ceux qui sont déjà insérés dans des institutions et centres français), en sus des besoins au niveau doctoral. Ce sous-ensemble de chercheurs ne représentant qu'une fraction du public visé, tant disciplinairement qu'au niveau de l'aire géographique, cela donne toutefois une idée de l'échelle à envisager pour pouvoir jouer un véritable rôle parmi ces communautés scientifiques.

Le dispositif n'ayant de sens qu'avec un minimum de moyens, ceux-ci pourraient se déployer à plusieurs niveaux, au vu des contours de la mission tels que les a définis la lettre :

- des contrats d'accomplissement de thèse (32 000 euros par an)
- des contrats post-doctoraux (45 000 euros par an)
- des CDD de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs d'un an (qui pourraient comporter deux niveaux, junior et senior : 60 000 – 80 000 euros par an<sup>6</sup>).

S'agissant spécifiquement des contrats d'enseignant-chercheur, il s'agira de veiller à ce que ces collègues soient en mesure de dispenser des enseignements. Jean-Luc Nahel, pour la CPU, nous a précisé que dans certaines disciplines rares cet apport pourrait être particulièrement bienvenu. Il serait peut-être souhaitable d'envisager qu'ils enseignent en partie au sein des programmes d'accueil pour les étudiants mis en place dans un certain nombre d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur.

En vue de créer un dispositif visible et efficace, il serait pertinent d'avoir au moins pour commencer:

---

<sup>5</sup> Le décompte transmis par Frank Braemer (CNRS) recense plus de 35 docteurs et doctorants, ainsi que 17 fonctionnaires des antiquités ou enseignants actuellement en France.

<sup>6</sup> Montants chargés approximatifs, d'après les grilles de recrutement CDD du CNRS

- 10 contrats d’accomplissement de thèse d’un an renouvelables – soit 320 000 euros en première année et 640 000 euros/an à partir de la deuxième année.
- 20 contrats post-doctoraux d’un an renouvelables – soit 900 000 euros en première année et 1,8 millions/an à partir de la deuxième année
- 10 contrats chercheurs ou enseignants chercheurs d’un an renouvelables (5 juniors, 5 seniors) soit 700 000 euros en première année et 1,4 millions/an à partir de la deuxième année.

Cette répartition est estimée au regard tant de ce qui est connu des expériences étrangères que des données relatives aux personnes déjà identifiées. Tous les renouvellements devraient être évalués par le comité scientifique du programme.

En outre, au un moins support administratif devra être budgété, ou idéalement mis à disposition, pour gérer le dispositif. Le dimensionnement de la structure administrative proposé pour le lancement du programme est d’un.e cadre responsable du pilotage et de la prospection, et d’un.e technicien.ne en charge de la gestion du programme. Sans prendre en compte ces supports, les montants ci-dessus représentent un budget en première année de 1,92 millions et en deuxième année de 3,84 millions d’euros pour les seuls frais salariaux.

Ce volume de contrats pourra évidemment être augmenté, notamment si les financements publics et privés escomptés sont à même d’abonder le budget du programme en complément de la dotation initiale versée par l’État. La réunion, au minimum annuelle, du comité exécutif permettra d’évaluer la portée des actions menées et de les conforter ou de les réorienter en fonction également de l’évaluation du contexte national et international.

Afin de financer ce programme, il est proposé le montage suivant :

Le dispositif gagnera à bénéficier d’un financement mixte rendu possible par l’ancrage dans une fondation ou un établissement public administratif permettant de recueillir des dons privés et publics dans les meilleures conditions (fiscales notamment). Il est donc proposé de créer une fondation abritée, ce qui permet de ne pas passer par la recherche d’une nouvelle dotation non-consomptible. Lors des discussions liées à la finalisation du rapport, la solution proposée par le CNOUS est apparue particulièrement intéressante. Dans ce cas il ne s’agirait pas d’une fondation abritée mais d’un fonds confié au CNOUS, permettant toutefois d’offrir les mêmes avantages fiscaux aux éventuels donateurs privés (discussion avec Jean-Paul Roumégas, CNOUS). Un courrier du

CNOUS est joint au présent rapport (annexe n°3) précisant les éléments élaborés à l'issue de nos discussions. Il repose en particulier sur la possibilité pour un Etablissement public administratif de gérer un fonds constitué de dons de particuliers ou de personnes morales, délivrer des reçus fiscaux et faire bénéficier les donateurs des avantages fiscaux liés au mécénat<sup>7</sup>. Deux autres possibilités sont apparues lors de la préparation du rapport. Tout d'abord,, par l'intermédiaire d'Olivier Bouin, la Fondation de coopération scientifique du RFEIA (Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées) a proposé d'accueillir le fonds, le RFEIA étant prêt à séparer dans ses comptes ce qui aura trait à cette nouvelle mission. Une autre solution, dotée des mêmes avantages d'un point de vue juridique, consisterait à faire porter le dispositif par la FMSH (Fondation Maison des Sciences de l'Homme), là aussi avec le plein soutien de Michel Wieviorka (EHESS). L'arbitrage pourrait tenir à la volonté de ne pas apparaître seulement « SHS ».

La création d'une fondation, quelle que soit la forme de cette fondation (FRUP, fondation partenariale, fondation abritée, fonds de dotation...) peut toutefois se poser à un stade ultérieur du projet en fonction du développement de l'activité ou des partenariats à construire.

L'indépendance et la neutralité du programme apparaissent comme des principes essentiels permettant de collaborer impartialement avec tous les réseaux de recherche, quel que soit le domaine scientifique. L'appui de fondations d'entreprise sera recherché afin de participer à son financement (par exemple Fondations l'Oréal, Air Liquide, Schlumberger, AXA...).

Le programme trouvera idéalement à s'articuler avec un autre projet en cours d'élaboration, une fondation abritée par le FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et soutenue par le ministère de l'Intérieur, en vue d'orienter les trajectoires vers l'emploi des réfugiés. Porté par le préfet Kléber Arhoul, ce projet a déjà recueilli l'accord de grandes entreprises et nos échanges ont mis en évidence les grandes potentialités qui pourraient naître d'une coopération étroite entre ces deux dispositifs.

Un autre principe structurant préconisé est celui du co-financement. Il est proposé de recourir à un co-financement des contrats par les institutions d'accueil. Cette solution sera gage d'une insertion réelle des personnes accueillies dans les établissements ou organismes, tout en restant financièrement soutenable pour ces derniers. On pourrait imaginer que les contrats soient

---

<sup>7</sup> Loi N° 87-571 du 23 juillet 1987, loi N° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, loi N°2008-776 du 4 août 2008 fonds de dotation

financés à 2/3 par le fonds et à 1/3 par l'institution d'accueil, qui fournirait en outre le cadre de travail et un budget de fonctionnement normal pour un enseignant chercheur de niveau correspondant. Par contre, et selon les situations individuelles, le programme pourrait prendre en charge exceptionnellement - au cas par cas - des frais spécifiques liés par exemple au voyage et à l'installation en France.

Pour certaines institutions le fait que tous leurs supports soient occupés pourrait constituer un problème de plafond d'emploi (problème soulevé par Yves Lévy, Président Directeur Général de l'INSERM), même si le cas apparaît rare dans le contexte actuel.

Il est possible d'envisager que plusieurs institutions ou organismes se coordonnent pour accueillir une personne candidate au programme (par exemple CNRS/université, ou COMUE/établissement).

Avec cette clé de répartition, les coûts salariaux restant à charge du programme selon les paramètres énoncés plus tôt seraient les suivants :

- 1,28 millions d'euros la première année
- 2,56 millions d'euros en année pleine

S'y ajouteront les frais de fonctionnement du programme, ainsi que les aides exceptionnelles à l'installation évoquées plus haut. D'autres clés de répartition avec les établissements et organismes sont possibles (50%/50% par exemple) mais risqueraient d'être plus difficilement supportables. A l'inverse, il pourrait être envisagé que des établissements au budget particulièrement contraint puissent bénéficier d'une clé de répartition plus avantageuse. Il est possible d'imaginer également que puissent être dégagés des crédits d'urgence permettant d'accueillir immédiatement, pour des durées plus courtes (1 ou 2 mois) des personnes en situation de danger vital, dont la candidature pourrait être ensuite prise en compte dans le dispositif « normal ».

Toutes ces actions pourraient bénéficier du soutien de programmes européens. J.-L. Nahel de la CPU a suggéré de façon très pertinente de présenter ce dispositif au Commissaire européen à la recherche afin d'obtenir une participation de l'UE.



## Suivi et insertion scientifique des chercheurs en danger accueillis par le programme

Le programme devra aussi accompagner et éventuellement soutenir l'accueil au niveau local des scientifiques choisis. Il est essentiel que ces derniers bénéficient de services spécifiques, en fonction de leurs besoins et de leurs caractéristiques, afin d'anticiper l'échéance du financement octroyé, en particulier en leur donnant accès à des cours de français langue étrangère quand cela est nécessaire, mais aussi en les accompagnant en vue d'une insertion professionnelle durable. Il est crucial que le programme d'accueil des scientifiques en danger comporte une partie de formation et de sensibilisation aux modalités d'évaluation et de recrutement du monde de la recherche, en France et à l'étranger. Il ne serait pas souhaitable en effet qu'à la période d'accalmie procurée par un dispositif d'accueil temporaire succède l'absence de perspective : cette période doit aussi permettre d'envisager dans de bonnes conditions le réalisme (ou non) du projet de poursuite d'une carrière académique hors du pays d'origine (en pensant aussi par exemple aux possibilités offertes par les supports de type ingénieurs de recherche).

A un autre niveau, la proposition de faire abriter le programme par le RFIEA, la FMSH ou le CNOUS a aussi pour intérêt que ces réseaux d'institutions ont l'habitude d'accueillir les chercheurs étrangers, y compris pour trouver des solutions de logement. En outre ils ont la particularité de s'articuler à un réseau national : pour le RFIEA Paris, Lyon, Nantes, Marseille auquel pourraient éventuellement s'adjoindre les deux IEA de Strasbourg et Toulouse ; pour la Fondation Maison des Sciences de l'Homme il pourrait y avoir articulation avec le réseau des MSH (22 sur le territoire national). En ce qui concerne le CNOUS, c'est le réseau des CROUS qui offrirait ses exceptionnelles ressources sur l'ensemble du territoire. Il faut en particulier souligner l'existence des maisons internationales des CROUS (huit en France) qui pourraient constituer des sas d'entrée et d'intégration pour les chercheurs en danger arrivant en urgence.

Au regard à la fois de la tension immobilière sur cette zone et de l'importance de la concentration universitaire, il serait pertinent de chercher à approfondir des solutions pérennes pour Paris et l'Île-de-France en lien notamment avec le Rectorat et la Ville de Paris. A ce stade toutefois aucune solution évidente n'a pu être trouvée (discussion entamée avec la vice-rectrice chargée de l'immobilier).

Les lieux d'accueil scientifique, laboratoires ou départements, pourraient bien sûr se situer en France métropolitaine, mais aussi éventuellement dans le vaste réseau des institutions de recherche françaises à l'international, afin de permettre aux chercheurs en exil de rester à proximité de leur zone d'origine et dans leur aire linguistique (Moyen-Orient notamment, par exemple avec des accueils IFPO (Institut Français du Proche Orient), mais aussi monde arabe plus généralement avec les UMIFRE d'Afrique du Nord par exemple). Toutefois, comme l'a précisé Eberhard Kienle (IFPO) cela nécessite de veiller à ce que les autorités des pays concernés accueillent favorablement ces demandes de séjour, ce qui n'est pas certain dans le contexte actuel. Clélia Chevrier-Kolacko a précisé pour le MAEDI qu'il serait possible d'utiliser les IFRE comme lieu d'accueil pour les scientifiques en danger si (a) les scientifiques accueillis disposent des financements nécessaires, (b) leur accueil s'inscrit dans une mission précise, et (c) l'organisme d'accueil dispose de la place nécessaire (un tel accueil a d'ores et déjà eu lieu).

De manière générale, l'accueil gagnerait sans doute à être organisé autour de pôles permettant d'assurer les contacts interpersonnels, les partages d'expérience mais aussi éventuellement les formations spécifiques à destination de ces chercheurs. Une réflexion propre devra être conduite par site, peut-être au niveau de la COMUE, pour développer des services coordonnés d'accueil et d'insertion. Ces actions pourront être en partie partagées avec les services chargés de manière générale de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers. L'annexe 4 présente les actions déjà menées en ce sens à l'INSERM.

Pour s'assurer de la bonne insertion scientifique des collègues accueillis, et afin de valoriser au mieux leur présence, il serait souhaitable que des programmes soient financés afin de soutenir leur participation à des projets de recherche et la mise en valeur de leurs domaines de spécialité, y compris éventuellement dans des champs peu ou mal représentés en France. Le lancement d'appels d'offre spécifiques ou valorisant la participation de ces collègues serait bienvenu. L'initiative allemande de la DFG (Fondation allemande pour la recherche) consistant à financer un contrat de recherche en sus pour le recrutement d'un chercheur réfugié dans toutes les recherches déjà financées constitue de ce point de vue une initiative remarquable. La dynamique d'intégration des scientifiques accueillis pourrait également être encouragée en favorisant le développement de coopérations internationales, soit qu'elles permettent de maintenir des liens distendus par l'exil mais cruciaux pour la recherche, soit qu'elles participent de la préfiguration de la reconstruction du

potentiel de recherche dans certains pays. Il est envisageable que l'ANR au niveau national, en lien avec le MAEDI, et éventuellement l'Europe, puissent soutenir ce type d'initiatives.

Si la valorisation de leur recherche et l'accompagnement du potentiel des scientifiques accueillis sont primordiaux, il est toutefois nécessaire d'anticiper qu'en particulier pour certains d'entre eux, l'accueil devra se faire dans une certaine discrétion. En effet, il est possible que le répit conféré par le dispositif ne soit que temporaire, et il ne faudrait pas que le fait d'avoir été accueilli devienne un stigmate dans le pays d'origine. Il conviendra donc de veiller à rendre possible leur seule visibilité comme chercheurs ou professeurs invités, sans mention du dispositif spécifique (et à expliciter cette possibilité dès le site de dépôt des candidatures). Cette possibilité de ne pas rendre apparent que l'invitation relève d'un tel programme est également importante d'un point de vue diplomatique, afin de pouvoir concilier soutien aux universitaires en danger et contraintes géopolitiques liées à la politique extérieure de la France (par exemple s'agissant de la Turquie).

Presqu'en aparté par rapport à la structuration générale du programme et à son financement, il est à noter certaines caractéristiques particulièrement préoccupantes touchant des doctorants syriens bénéficiant ou ayant bénéficié d'une bourse de leur pays d'origine, et qui pourraient demander à s'insérer dans le programme. Je cite Frank Braemer (CNRS) :

*« Les fins de thèses retardées s'expliquent pour la majorité d'entre eux par l'obligation pour les titulaires de bourses du gouvernement syrien de retourner dans le pays dès la soutenance en vue de la prise de fonction prévue à l'origine (enseignant à Alep par exemple...), ou bien de rembourser le montant de la bourse, les garants restés au pays, généralement les parents, étant convoqués au tribunal pour assumer leur engagement... Plusieurs doctorants retardent donc la soutenance et travaillent pour faire ces remboursements la plupart du temps sur des "petits boulots", et cela prend du temps. »*

La situation spécifique de ces doctorants syriens, particulièrement sensible, mériterait sans doute une analyse approfondie en lien avec le MAEDI et le ministère de l'Intérieur.

## Le choix du nom du dispositif

Le nom du programme est évidemment important symboliquement, ce fonds d'aide au chercheurs (ou scientifiques) en danger pourrait porter le nom d'un de ces trois grands chercheurs, tous frappés à des degrés différents par la barbarie, et dont l'œuvre témoigne de la richesse des croisements culturels :

- **Deborah Lifschitz.** Née en Russie en 1909, sa famille fuit en 1919 la Russie pour la Crimée puis la Pologne. Elle émigre en 1927 à Paris pour étudier les langues orientales (notamment éthiopiennes) et intègre la mission Dakar Djibouti dirigée par le grand ethnologue Marcel Griaule. Elle travaille notamment sur les Falachas auxquels elle consacre des œuvres pionnières, ainsi que sur le Mali et notamment sur les Dogons, avec l'ethnologue Denise Paulme. Bien que devenue française en 1937, elle perd son poste au musée de l'Homme du fait des lois raciales. Arrêtée en 1942 par la police française, elle est déportée à Auschwitz dont elle ne reviendra pas.
- **Norbert Elias.** Né à Breslau en 1897, le jeune Norbert Elias se forme à la médecine et à la philosophie. Dans ce cadre, il découvre la psychanalyse naissante et la sociologie. Il abandonne ses études de médecine, et après son doctorat de philosophie se lance dans la préparation d'une habilitation sous la direction de Karl Mannheim à Francfort. Obligé de fuir à l'arrivée du régime nazi en 1933, il ne pourra soutenir cette habilitation, qui deviendra son livre célèbre *La Société de cour*. Il s'exile en Suisse, puis en France où il ne parvient pas à trouver un poste (et où il tient brièvement un magasin de jouets en bois) puis s'installe en Angleterre en 1935. Il y poursuit ses recherches grâce à un comité d'assistance aux réfugiés juifs. Sa situation est précaire, il arrive à faire publier sa thèse à Bâle mais souffre de l'éloignement par rapport à sa famille. Son père meurt en 1940, sa mère est déportée à Auschwitz et y décède peu après. Interné pendant huit mois car réfugié allemand sur l'Île de Man, il bénéficie ensuite d'un contrat de recherche de la *London School of Economics* repliée à Cambridge jusqu'à la fin de la guerre. Il survit ensuite en donnant cours du soir et conférences, et n'obtient qu'à 57 ans un poste de *lecturer* à l'Université de Leicester. A la retraite, il accepte en 1962 de partir enseigner au Ghana, et n'obtient une notoriété tardive, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas, qu'à la fin des années 60, moment où il commence aussi à être introduit en France. Il remporte finalement en 1977 le prix Adorno,

et en 1987 le prix européen Amalfi de la sociologie et des sciences sociales (source : Biographie de N. Elias par Quentin Deluermoz, *Vingtième Siècle*, avril-juin 2010).

- **Khaled (Al) Asaad**, archéologue et universitaire syrien, a été le directeur des antiquités et du musée de Palmyre de 1963 à 2003. Il a été assassiné par l'Etat Islamique le 18 août 2015.

## PERSONNES RENCONTREES DANS LE CADRE DE LA MISSION

Dans le cadre de ce rapport, des échanges d'ordre plus ou moins formel ont eu lieu en juin-juillet 2016, notamment avec :

Cécile Boex (EHESS), Emma Aubin-Boltanski (CNRS), Jean-Jacques Glassner (Paris I), Franck Braemer (CNRS), Aude Debarle (MAEDI), Patrice Bourdelais (DSA CNRS), Olivier Bouin (Directeur du RFIEA), Leïla Vignal (Rennes 2/Marie Curie Fellowship), Jean-Claude Penrad (MCF, EHESS), Grégoire Mallard (Ass. Prof., Graduate Institute, Genève), Kim Lane Scheppele (Prof., Princeton), Richard Rechtman (DEC, EHESS), Mylène Trouvé (RFIEA).

Les orientations tirées de ces premières consultations et études ont ensuite été présentées, entre la fin août et la fin septembre 2016, à Yves Lévy (PDG de l'INSERM), Alain Fuchs (DG du CNRS), Patrice Bourdelais (DSA CNRS), Michel Wieviorka (administrateur de la FMSH), Pierre-Cyrille Hautcœur (Président de l'EHESS), Eberhardt Kienle (Directeur de l'IFPO), le Préfet Kléber Arhoul, Jean-Luc Nahel (CPU), Jean-Paul Roumégas (CNOUS), Benoît Labat (MENESR), François Weil (Recteur de Paris et Chancelier des Universités), Clélia Chevrier-Kolacko (MAEDI), Elisabeth Crépon (Cdefi), ainsi qu'au Copil de la COMUE PSL. Je remercie tous ces interlocuteurs pour leurs remarques et suggestions, qui ont permis d'affiner les premières versions de ce rapport, ainsi que Laurent Mayet (IGAENR) qui m'a accompagnée dans certains de ces échanges. Je remercie également mes collègues Gisèle Sapiro et Etienne de la Vaissière qui malgré leurs emplois du temps chargés ont pris le temps de relire et commenter une version plus ancienne de ce rapport, ainsi que Pierre-Cyrille Hautcœur, Président de l'EHESS, qui m'a permis d'y consacrer une partie de mon temps de secrétaire du bureau de la Présidence. Bien évidemment, rien de tout cela n'aurait été possible sans l'énergie inépuisable et la motivation contagieuse de Pascale Laborier, que je remercie autant qu'il est possible.

### Annexe n°1 : Synthèse des actions du MAEDI en matière de soutien aux étudiants réfugiés.

*Éléments transmis par Clélia Chevrier-Kolacko (23 septembre 2016). Ces actions concernent la population visée par le présent rapport s'agissant des doctorants.*

Depuis le déclenchement de la crise en 2012, le MAEDI a soutenu les étudiants syriens de tous niveaux académiques (des bacheliers aux doctorants) de manière proactive, à travers plusieurs dispositifs visant à favoriser leur accès à l'enseignement supérieur et leur insertion académique (FLE, BCS...) :

- Programme des bourses de couverture sociale (BCS) : à partir du début du conflit, en 2012, des BCS ont été octroyées à tous les boursiers syriens présents en France, quelle que soit la provenance de la bourse qui leur avait été octroyée. En 2015, 340 étudiants – y compris de niveau doctorat – bénéficiaient encore de ce dispositif ;
- Programme des bacheliers : le MAEDI finance ce programme d'accueil de 10 Syriens, lauréats du baccalauréat organisé par le gouvernement intérimaire syrien. Depuis la rentrée de septembre 2014, ces 10 étudiants reçoivent une bourse du gouvernement français (BGF) pour effectuer un parcours incluant une année d'apprentissage du français langue étrangère (FLE) puis des études académiques à l'Université de Poitiers ;
- Participation à des programmes de bourses cofinancés par les collectivités territoriales : le ministère s'est associé à plusieurs initiatives de ce type en complétant le financement des bourses de vie octroyé par des collectivités par l'octroi de bourses de couvertures sociales (25 étudiants bénéficiaires dans le Val de Marne ; 10 étudiants bénéficiaires en région Rhône-Alpes). Un programme avec le Val d'Oise permet également à une vingtaine d'étudiants syriens et irakiens de bénéficier de bourses d'études ;
- Programme Élysée : suite à la décision du Président de la République de débloquer un fonds d'aide d'urgence aux réfugiés syriens, 6 millions d'euros ont été alloués au printemps 2016 à la création d'un programme de bourses d'études mis en œuvre par Campus France. Ce programme permet aux réfugiés syriens inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français et titulaires d'un diplôme d'études supérieures de niveau licence de

bénéficiaire pendant 1 à 3 ans d'une allocation mensuelle (767 €), de la prise en charge de la sécurité sociale étudiante, de la gratuité des frais d'inscription et d'un accès privilégié au logement CROUS. L'établissement français d'accueil reçoit également une subvention lui permettant de couvrir les frais de tutorat ou de formation linguistique des boursiers. Dans le processus de sélection des boursiers, une attention particulière est portée sur les projets professionnels de qualité pouvant avoir un effet bénéfique pour la reconstruction de la Syrie. Le premier appel à candidatures (mars-mai 2016) a permis à près de 100 étudiants de bénéficier de ce dispositif. Un deuxième appel à candidatures a été clos le 16 septembre dernier et permettra de sélectionner de nouveaux boursiers. Une trentaine de bénéficiaires viennent également d'être sélectionnés dans le cadre du volet Liban de ce programme ;

- Programmes de bourses archéologie et patrimoine : le MAEDI a octroyé en 2016 des bourses pour soutenir la formation de 12 étudiants syriens en archéologie et patrimoine. Dans ce cadre, ces étudiants auront la possibilité d'effectuer leur formation en France (par exemple sur le site de Bibracte) ou dans les pays voisins de la Syrie.



## Annexe n°2 : Fiche d'information utilisée par CARA sur sa plateforme de dépôt des candidatures ouverte aux scientifiques demandant à bénéficier de ce dispositif.

cara

### Enquiry Form

Cara serves as a lifeline to academics at risk by providing temporary sanctuary in higher education and research institutions, and by helping to rebuild the lives of those who are unable to return to their home countries due to ongoing insecurity.

To be considered eligible for Cara, you must:

- **Still hold, or have held, a paid post as a lecturer and/or researcher in a higher education institution or equivalent in your home country (Nb. academics with experience in neighbouring countries may also be considered); and**
- **Have left your country due to persecution or risk as a direct result of events in your country; or**
- **Remain at risk in your country; and**

If you are in the UK or EU, you must:

- **Have been in your country of residence for 5 years or less.**

#### What assistance does Cara provide?

- **Temporary sanctuary** in higher education and research institutions for academics at immediate risk, in the form of fully-funded postgraduate courses or postdoctoral placements.
- **Grants** to undertake qualifications or academic placements, so that those who are unable to return to their home countries can rebuild their lives and careers.
- **Specialist employment advice** via its Education, Training and Employment (ETE) Service, which runs in partnership with several UK university careers services and specialist organisations.

Once you have completed the form, please return it to Cara with **copies** of the requested supporting documents via the contact details below.

#### Enquiry check list:

- Enquiry form
- Passport photo and expiry pages
- If you are outside your home country, your legal status documents (e.g. biometric card, visa, convention travel documents)
- If you are outside the UK, your spouse and children's passport photo, expiry pages and legal status documents
- Evidence of academic employment (e.g. headed letter, contract, payslips, ID card)
- A detailed statement outlining the risks you are facing, or have faced, in your home country, providing examples and supporting documents where possible
- Evidence of your academic qualifications (e.g. Bachelor's, Master's and/or PhD certificates)
- English language certificate (if available)
- CV (please refer to the CV template at the back of this form and ensure all outlined information has been provided)
- The contact details of 3 referees, at least 2 of whom must be able to provide an academic reference

Cara (Council for At-Risk Academics), London South Bank University Technopark, 90 London Road  
London, SE1 6LN

Tel: 020 7021 0880 Fax: 020 7021 0881

E-mail: [info@cara.ngo](mailto:info@cara.ngo) Website: [www.cara.ngo](http://www.cara.ngo)

**Please read the cover sheet above before completing.**

1. Date of enquiry (dd/mm/yyyy):   /  /  

2. First name:           

Surname:           

3. Gender:  Male  Female

Date of birth:           

4. Marital status:           

Children:           

5. Do you have any relatives in the UK?  Yes  No (If yes, please give location):           

5. I am enquiring to Cara on behalf of:  Yourself  Other (Please give details):           

6. Address:           

City:           

Country:           

Postcode:           

Email address:           

Telephone number:           

Mobile number:           

7. What is your current legal status in your country of residence?

Indefinite Leave to Remain

Asylum Seeker

Humanitarian Protection

Student Visa

Academic Visitor

Tourist Visa

Other            

Definite Leave to Remain

Refugee Status (incl. Family reunion)

Discretionary Leave to Remain

Working Visa

Temporary Visa (e.g. Residence Permit)

Citizenship

8. What is your country of origin?           

9. If you have left your country of origin, when did you arrive in your country of residence?           

10. What is your level of education?

School level  Undergraduate  Postgraduate  Other:           

11. What is your field of expertise? Please give details.

13. Please give some information about your most recent academic employment. We will not attempt to contact anyone using the information you provide at this stage:

Institution:           

Department:           

Job Title:           

Dates post held:   /  /  -  /  /  

Please include a website and/or address for this institution:

This position was: Paid  Unpaid  Full Time  Part Time     hours per week

Level of students taught/supervised: Bachelors  Postgraduate  Doctoral  Other            

Average number of students taught:            Have you published any peer-reviewed articles? Yes  No

Names of modules taught:           

Evidence of employment attached? Yes  No

If no, please give a brief statement explaining why you cannot provide this:

14. What assistance are you looking to Cara for?

\_\_\_\_\_

15. How did you hear about Cara?

\_\_\_\_\_

16. Please tick if you have also contacted Scholars at Risk  or Scholars Rescue Fund

**Protection of your personal data and information**

*All personal data you provide to Cara is held securely and treated as confidential. Data is only available to staff, trustees and academic advisors for the benefit of Cara Fellows, for the purposes of Fellowship awards, the provision of guidance and for research, publicity or promotion purposes. Data is never passed to a third party without the consent of the individual. You have the right to object to the use of your data for any of the above purposes. If you are in the UK, this comes under the terms of the 1998 Data Protection Act.*

Please list any objections here:

\_\_\_\_\_

Signature:

Date:    /    /   

Thank you for completing this form.



**INFORMATION TO INCLUDE IN YOUR CURRICULUM VITAE**

Name  
 Email  
 Date of birth (dd/mm/yy)  
 Nationality  
 Research interests

---

**EDUCATION**

*Please include all qualifications, including date, level, subject, thesis title and institution, in chronological order*  
 e.g. 2000-2004 PhD Engineering, Stresses of Concrete Piling in Construction, University of Cumbria, UK

**EMPLOYMENT HISTORY**

*Please include all employment history with dates, job title, higher education or research institution, core responsibilities (e.g. research, lecturing, student supervision), in chronological order with the most recent first*  
 e.g. 2005-2006: Assistant Lecturer, College of Science, Baghdad University, Iraq  
 Lecturing Masters students in Organic Chemistry, undertaking research and supervising two PhD students

**PUBLICATIONS**

*Author(s), Year of Publication, Title of paper, Title of journal, volume and page numbers*  
 e.g. Rosilla, A. (2003) 'Gender Policies in the Outer Hebrides', *Journal of Scottish Affairs*, (63): 45-52

**REFERENCES**

*Please provide the name and contact details of 3 referees, including at least 2 who are able to provide a professional assessment of your work as an academic*

**Referee 1.**  
 Name  
 Job Title  
 E-mail address  
 Telephone number  
 Professional Relationship

**Referee 2.**  
 Name  
 Job Title  
 E-mail address  
 Telephone number  
 Professional Relationship

**Referee 3.**  
 Name  
 Job Title  
 E-mail address  
 Telephone number  
 Professional Relationship

## Annexe n°3 : Lettre d'intention du CNOUS décrivant les conditions de participation envisagées de cet EPA au dispositif créé.



### Un Fonds d'aide aux scientifiques en danger

La création d'une structure dotée d'une personnalité juridique n'est pas nécessaire pour constituer un Fonds d'aide aux scientifiques en danger. Un établissement public administratif peut en effet gérer un tels fonds constitué à partir d'une dotation ou de dons émanant de particuliers ou de personnes morales, et faire bénéficier les donateurs des avantages fiscaux correspondant (loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, loi n°2008-776 du 4 août 2008 relative aux fonds de dotation) en délivrant les attestations prévues par la réglementation.

La création d'une Fondation, quelle qu'en soit la forme (FRUP, fondation partenarial, fondation abritée, fonds de dotation...) pourra toutefois se poser à un stade ultérieur du projet en fonction du développement de l'activité ou des partenariats à construire.

L'indépendance et la neutralité du fonds apparaissent comme des principes essentiels permettant de collaborer impartialement avec tous les réseaux de recherche et tous les organismes d'accueil, quelle que soit la spécialité scientifique des chercheurs accueillis.

#### Le Cnous et le réseau des Crous peuvent apporter :

- la neutralité d'un opérateur au service de tous les établissements de l'ESR
- le maillage territorial et la capacité de services transversaux interuniversitaires
- la coordination avec les autres acteurs de l'ESR d'une part, les institutions locales et déconcentrées de l'Etat d'autre part (services sociaux, préfetures, OFPRA, OFII, CAF, etc...)
- une capacité d'hébergement déconcentrée dans les territoires
- une capacité d'accueil et d'accompagnement des personnes dans leurs démarches
- une expérience et un savoir-faire reconnus dans la mise en œuvre d'aides directes et indirectes
- les garanties d'un EPA sous tutelle du MENESR
- **la construction d'une plateforme Internet** en lien avec le ministère et les universités.

#### Le Fonds serait constitué de :

- dotation initiale de l'Etat
- dons d'entreprises, de fondations, françaises ou étrangères
- dons de particuliers, français ou étrangers

#### Le Fonds suppose :

- La mise en place d'un **suivi financier propre** (module de suivi de conventions articulant gestion administrative et financière pour le compte rendu aux mécènes)
- L'installation d'un **conseil de direction** propre (un **conseil exécutif** et un **conseil scientifique**)
- La possibilité de mettre en avant une dénomination, voire une marque autonome



Le conseil exécutif assure la représentation institutionnelle, le pilotage stratégique et le contrôle du fonds et regroupe les organismes représentatifs de l'enseignement supérieur et de la recherche désignés par le ministère.

Un conseil scientifique, composé de personnalités représentatives désignées par le ministère, assure l'évaluation et la sélection des dossiers à prendre en charge et le suivi des chercheurs accueillis.

Le Conseil scientifique doit demeurer distinct du comité exécutif pour des raisons d'indépendance et d'autonomie de la recherche.

Le réseau des Crous dispose de plusieurs maisons internationales d'ores et déjà consacrées à l'accueil d'enseignants chercheurs en mobilité : Clermont-Ferrand, Nice, Bordeaux, Paris, Lyon, Saint-Etienne, Marseille, etc...

Ces maisons représentent déjà une réelle capacité d'hébergement.

**Les dépenses que ce fonds aurait à mettre en œuvre seraient a priori :**

- des bourses pour accomplir une thèse de doctorat
- des bourses post-doctorales
- des subventions pour la création de Chaires

Les bourses peuvent être payées directement par le Cnous.

Le financement des chaires se ferait sur ressources de l'établissement d'accueil, auquel le Cnous verserait des subventions à partir du Fonds.

Il n'y a pas à passer par du portage salarial par le Cnous, dans la mesure où c'est l'établissement d'accueil qui est employeur et établit un contrat doctoral ou un contrat de professeur invité.

La gestion d'un tel Fonds suppose des moyens modestes mais indispensables à mettre à disposition du Cnous :

- en termes de ressources humaines, deux ETP minimum dont un niveau technique pour la gestion administrative et financière et l'autre de niveau cadre pour la prospective et le démarchage des entreprises mécènes
- un budget permettant le développement de la démarche de mécénat, au cœur du projet : communication, missions de prospection, événementiel, etc...

## Annexe n°4 : Éléments d'information sur l'accueil des chercheurs étrangers à l'INSERM



Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

Département des Partenariats  
et des Relations extérieures  
Pôle Relations Internationales

Note à l'attention de  
Madame Liora Israël  
Mission Accueil des scientifiques réfugiés en France

Paris, le 22 septembre 2016

### Éléments d'information sur l'accueil de chercheurs étrangers à l'Inserm dans le cadre de la mission Accueil des scientifiques réfugiés en France

L'Inserm entretient une longue tradition d'accueil de chercheurs étrangers dans ses laboratoires de recherche. En témoigne les nombreux échanges internationaux de personnels de recherche, avec notamment en 2015 un nombre d'étrangers accueillis dans les laboratoires de l'Inserm (stagiaires, doctorants, chercheurs...) estimé à 2 411 et 23,4 % des personnels recrutés comme chargés de recherche et directeurs de recherche Inserm de nationalité étrangère.

De plus, dans le cadre de son plan stratégique 2020, l'Inserm compte parmi ses objectifs pour les prochaines années le renforcement de son attractivité à l'international, en accord avec sa démarche HSR4R (*Human Resources Strategy for Researchers incorporating the Charter and Code Principles*).

L'Inserm instaure ainsi des programmes favorisant sa politique d'échanges internationaux. En finançant avant tout la mobilité, ces programmes facilitent les collaborations et les échanges de chercheurs. Ils sont conçus de manière à s'adapter pleinement aux besoins des équipes de recherche en autorisant des modes d'échanges de nature différente selon qu'il s'agisse d'étudiants (formations, séjours de 15 jours à 1 mois), de jeunes chercheurs (échanges de 2 à 3 mois pour doctorants ou post-doctorants) ou de chercheurs confirmés (chaires, etc.).

Des actions spécifiques visent également à favoriser l'attractivité de l'institut vis-à-vis des chercheurs étrangers, et notamment des jeunes chercheurs étrangers. Elles visent notamment à : i) **faciliter les mobilités entrantes et sortantes de chercheurs en créant un guide de mobilité internationale**, traduit en anglais ; ii) **renforcer les mesures d'aide et d'accompagnement à l'accueil en permettant aux chercheurs étrangers de disposer d'un meilleur soutien dans les démarches administratives liées à leurs mobilités**, en les orientant vers les bonnes instances et en mettant à leur disposition (site Web) des documents en anglais (contrats de travail, statut du fonctionnaire, etc.) ; iii) **faciliter le séjour des chercheurs étrangers en développant l'accès au logement via la mise en place de partenariats** avec des structures d'accueil aux chercheurs en mobilité (association Euraxess France...) et la contractualisation avec le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS), la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) ou encore *Executive Relocations*, pour un accompagnement personnalisé des chercheurs-visiteurs dans leur mobilité vers l'Inserm et la proposition de logements à un prix décent.

L'ensemble de ces mesures sont accessibles aux chercheurs réfugiés ou exilés, sans qu'il n'y ait de dispositif spécifique.



## **Dispositifs Inserm accessibles aux chercheurs réfugiés**

### **1- Dispositifs existants :**

- possibilités diverses d'accueil de scientifiques étrangers à l'Inserm : concours externes, appels à propositions nationaux, recrutements sur ressources propres des unités ; le statut des EPST permet le recrutement d'étrangers à partir de Bac+2
- gestion des équivalences de diplômes étrangers courante en interne pour les chercheurs et par une commission interministérielle pour les ingénieurs
- si des possibilités d'accueil devaient être dégagées et ciblées, l'Inserm est en mesure de mobiliser ses services pour la recherche de structures d'accueil et l'accompagnement dans les démarches d'installation en France
- cours de français pour les chercheurs bénéficiaires d'un contrat Inserm – dans le cadre du plan de formation de l'institut

### **2- Dispositifs en cours de mise en place :**

- accès des chercheurs accueillis aux services de soutien administratif (visas, logement, assurance, protection sociale...) proposés par l'association Euraxess France (30 centres de service en France) : l'Inserm est membre de l'association Euraxess France depuis le 30 juin 2016, une communication large sur les services ainsi accessibles sera effectuée d'ici la fin 2016
- guide de mobilité internationale Inserm (voir sommaire ci-après) : abordant tous les sujets liés à la mobilité depuis l'étranger vers l'Inserm (par exemple contrats de travail, visa, sécurité sociale, logement...), il sera disponible en français et anglais dès la fin 2016
- liste des laboratoires de l'Inserm en anglais : destinée à permettre la sélection de laboratoires d'accueil par les chercheurs non-francophones, elle est en cours de préparation
- mise en œuvre en cours de finalisation d'un partenariat pour permettre de loger rapidement des personnels dans des studios en résidences étudiantes

### **3- Dispositifs en cours de réflexion :**

- réseau de correspondants *Mobilité internationale* dans les DR ayant pour mission d'aider les chercheurs accueillis, notamment en faisant le lien avec le siège quand cela s'avère nécessaire – dispositif proposé non validé à ce jour
- négociation d'offres bancaires et d'assurance (complémentaire santé, responsabilité civile...) adaptées aux chercheurs étrangers : procédures simplifiées et anglophones – premières discussions engagées avec des partenaires potentiels
- autres actions en faveur d'un bon accueil à l'Inserm (renforcement des propositions de logement...)

## **Accueils de chercheurs irakiens et syriens**

Parmi les 2 411 accueils de chercheurs étrangers déclarés par les laboratoires de recherche de l'Inserm pour 2015, 3 concernaient des ressortissants irakiens et 24 concernaient des ressortissants syriens.



## **Guide de mobilité internationale**

Sommaire prévisionnel du futur guide de mobilité internationale de l'Inserm :

### MOBILITÉ ENTRANTE

1. Travailler à l'Inserm
  - 1.1- Spécificités et valeurs de l'Inserm
  - 1.2- Modalités d'exercice d'une activité à l'Inserm
  - 1.3- Protection du potentiel scientifique et technique, réglementation et sécurité informatique
  - 1.4- Rémunération et indemnisation
2. Être en règle en France
  - 2.1- Visas et titres de séjour
  - 2.2- Formalités médicales
  - 2.3- Imposition
  - 2.4- Assurance maladie
  - 2.5- Retraite
3. Vous vous installez en France
  - 3.1- Compte bancaire
  - 3.2- Complémentaire santé et assurance prévoyance
  - 3.3- Assurance responsabilité civile
  - 3.4- Logement
  - 3.5- Hébergement de courte durée
  - 3.6- Hébergement de longue durée
  - 3.7- Démarches d'entrée dans un logement du secteur privé
  - 3.8- Téléphonie mobile
  - 3.9- Transports
  - 3.10- Garde et scolarisation de vos enfants
  - 3.11- Aides sociales
  - 3.12- Apprentissage du français

### MOBILITÉ SORTANTE

1. Travailler à l'étranger
  - 1.1- Modalités de mobilité sortante
  - 1.2- Modalités de mise en œuvre des missions
  - 1.3- Protection et sécurité informatique
2. Être en règle à l'étranger
  - 2.1- Formalités médicales
  - 2.2- Assurance maladie
  - 2.3- Retraite et imposition

## **Annexe n°5 : Note portant sur l'évaluation des besoins en matière d'accueil en France de chercheurs archéologues et historiens de pays en conflit**

*Note de F. Braemer 19/01/2016 - revue 01/10/2016 (texte de janvier 2016 partie finale, en italique, les compléments d'information)*

La guerre qui ravage la Syrie, l'Irak et le Yémen a conduit à la destruction de centaines de sites archéologiques et au développement du pillage à une échelle gigantesque. Parallèlement, et en sus des destructions collatérales à des actions militaires et des pillages, se développent également des actions spécifiques contre le patrimoine visant à l'éradication du passé comme on l'a vu à Palmyre, Ninive ou au Yémen. L'importance depuis des décennies de l'investissement de la recherche et de l'action culturelle française et des liens scientifiques établis dans les domaines de l'archéologie et de l'histoire de ces pays impose des initiatives spécifiques, parmi celles qui devraient concerner l'ensemble des chercheurs de ces pays. Les collègues et les étudiants concernés – la plupart formés en France – sont de manière générale les co-directeurs de projets et les membres à part entière des équipes de recherche conjointes qui depuis plus de 30 ans permettent à la recherche française de se développer au Proche Orient.

Face à cela la communauté scientifique française tente de s'organiser depuis la fin de l'année 2012 pour assurer des contrats permettant à des collègues de vivre et d'être associés à des structures de recherche. L'Institut d'Études Avancées de Paris, le Musée du Louvre, l'École Normale supérieure, l'université Paris 1, l'université de Paris Ouest, l'université de Lyon 2, l'université de Strasbourg, le Centre archéologique du Mont Beuvray ont pu mettre en place des contrats de durées variables financés de manière très diverse (de vacations et indemnités à de véritables contrats de travail sur crédits de laboratoires, de Labex ou d'institutions de recherche, à de véritables programmes sur appel d'offre tel celui de la région Rhône Alpes), allant quelques mois à l'année –exceptionnellement plusieurs années– pour des fonctionnaires de la DGAM syrienne et plusieurs étudiants. Les collègues sont trop souvent soumis à des parcours précaires indignes, successions de contrats courts et discontinus interdisant la stabilité nécessaire à la recherche. Des actions spécifiques d'aide au logement ont été mises au point pour les étudiants à Paris 1. Le Ministère des Affaires étrangères s'est engagé à une action de soutien des chercheurs et des équipes, en particulier sur les publications et les archives scientifiques qui permettent de financer quelques vacations.

Pour l'année 2016, dans la suite des initiatives précédentes sont déjà en place des contrats de durée variable pour une dizaine de collègues et de doctorants au Musée du Louvre, l'Ecole Normale supérieure, l'université Paris Ouest, l'université de Lyon 2 et l'université de Strasbourg. Le Ministère des Affaires étrangères a mis en place 8 bourses pour les doctorants déjà en France afin de faciliter la bonne fin de leurs travaux, le RIFEA s'est engagé à inviter une dizaine de collègues dans les 4 instituts d'Études avancées, le Ministère de la Culture va financer des formations dans le cadre de l'INRAP, le CNRS devrait également faire des propositions de CDD de 1 à 3 mois.

La poursuite du soutien aux collègues et aux étudiants présents en France et ceux qui pourraient arriver dans les mois qui viennent est prioritaire et nécessite une programmation plus cohérente et plus visible pour les candidats éventuels.

Il est nécessaire de rassembler l'information sur les possibilités d'emploi et de bourses offertes par les diverses institutions et la faire connaître en France, en Syrie et dans les pays limitrophes refuge.

Quelques principes doivent régir ces actions :

**Temporalité** : il faut assurer des moyens financiers qui permettent de dépasser les actions ponctuelles et sans lendemain. Un programme établi sur 3 ans est souhaitable

**Publicité** : les actions institutionnelles doivent s'exprimer publiquement par des appels à projets, appels à candidature suivant les règles normales (budget connu, délais de proposition, conditions d'évaluation, etc.) pour éviter les effets ponctuels d'aubaine au profit de tel ou tel groupe mieux informé.

Les objectifs de cette action, au-delà du principe de solidarité, doivent également être énoncés :

- 1) sécuriser les collègues en exil qui retrouveront une place dans les dispositifs et institutions post-conflit, ainsi que ceux qui assurent un rôle central au sein d'associations actives et dans la coordination des actions sur le patrimoine.
- 2) accueillir des membres des services des antiquités et des musées pour des sessions de formation en vue de préparer dès maintenant les spécialistes qui seront en charge de la gestion de la restauration et de la reconstruction
- 3) ouvrir des possibilités de formation de niveaux master 2, doctoral et post doctoral à des étudiants issus des universités des pays d'origine (Damas, Bagdad, Erbil, Sanaa) ou de pays européens, et à des enseignants ou des fonctionnaires de services souhaitant approfondir leur travail de recherche sous plusieurs formes :

- préparer les spécialistes qui seront en charge de la politique patrimoniale du pays, de sa gestion de sa restauration et de la reconstruction. La formation approfondie de plusieurs collègues dans les trois domaines de l'archéologie préventive en période de guerre et de reconstruction, des objets et de l'architecture est nécessaire. Il faut ajouter à cela la formation de conservateurs du patrimoine (musées, archéologie, monuments historiques, archives et bibliothèques). Une action concertée avec l'INRAP, l'Institut du Patrimoine et l'Ecole de Chaillot doit être envisagée. Cela nécessite évidemment un accompagnement fort en bourses d'étude.
- des programmes d'offres d'emploi scientifique sur projets de recherche diversifiés permettant aussi à ceux qui le souhaitent de constituer des dossiers scientifiques en vue d'un retour au pays où ils assureront la relève de la recherche et de l'enseignement supérieur ou, éventuellement, d'une intégration dans les cadres réguliers de la recherche française.

### **Un bilan de la situation Septembre 2016**

Pour l'année 2016, dans la suite des initiatives précédentes (2015), sont en place des contrats de durée variable pour une dizaine de collègues et de doctorants au Musée du Louvre, l'Ecole Normale supérieure, l'université de Paris Ouest, l'université de Lyon 2 et l'université de Strasbourg : *ces financements ne sont reconduits que pour 3 collègues pour l'année 2017.*

Le Ministère des Affaires étrangères a annoncé en janvier 2016 8 bourses pour les doctorants déjà en France afin de faciliter la bonne fin de leurs travaux : *à ma connaissance, seules deux ont été attribuées.*

Le RIFEA s'est engagé à inviter une dizaine de collègues dans les 4 instituts d'Études avancées : *4 candidatures (1 chercheur senior et 3 docteurs) ont été présentées le printemps dernier et malheureusement 1 seule a abouti pour 2016/2017 (1 docteur), et 1 autre pour 2017/2018 (1 senior) L'INHA a mis au concours 1 position de chercheur contractuel (4 ans) : plusieurs candidatures de docteurs syriens ont été déposées, choix final en octobre.*

*Le Musée du Louvre a proposé un poste contractuel de documentation scientifique au département des arts islamiques : un docteur syrien a été recruté.*

le Ministère de la Culture devait financer des formations dans le cadre de l'INRAP : *rien à ma connaissance n'a été proposé*

le CNRS devait faire des propositions de CDD de 1 à 3 mois : *un contrat pour un an a été accordé à un labo.*

*L'EHESS a évoqué la possibilité d'un recrutement d'enseignant chercheur, maître de conférences plutôt que directeur d'étude : un rapide sondage montre la possibilité d'une ou deux candidatures crédibles.*

Pour résumer, les besoins minimum d'accueil en France concernent une vingtaine de chercheurs et une trentaine d'étudiants identifiés. Pour l'année 2017, seulement huit collègues et étudiants ont une situation assurée.

**Le besoin global pour l'année 2017 peut être donc évalué de la façon suivante :**

#### **Chercheurs confirmés et post docs**

- Chercheurs confirmés, enseignants et fonctionnaires des services des antiquités et musées présents en France ou souhaitant s'établir en France ; le besoin est de contrats de moyenne durée (2-3 ans) sur projet scientifique et/ou projet de formation supérieure dans des compétences nécessaires à la reconstruction: pour la Syrie 8 à 10

*5 chercheurs auront des contrats pour 2017, il y a 4 à 5 autres chercheurs (résidents ou non actuellement en France) qui seraient susceptibles d'être candidats*

- Chercheurs confirmés, enseignants et fonctionnaires des services des antiquités et musées souhaitant acquérir des formations spécialisées pour la gestion et la sauvegarde du patrimoine : bourses de 6 mois à 1 an. Pour la Syrie 5, pour l'Irak 3, pour le Yémen 4

*Aucun projet allant dans ce sens n'a été formalisé*

- Contrats post doc (1 ou 2 ans) pour des doctorants souhaitant poursuivre leur formation en France: pour la Syrie 5 en 2016, pour l'Irak 3, à renouveler en 2016,

*Sur les 11 docteurs identifiés (auxquels il faudra ajouter 4 qui soutiendront bientôt) 3 auront des contrats de type post doc pour 2017 ; le besoin est donc de l'ordre de 6 à 8 contrats pour 2017.*

#### **Doctorants**

- Doctorants venus sur bourses de leurs pays (pré recrutement d'enseignants chercheurs ou de fonctionnaires des services des antiquités), et ayant retardé la soutenance de leur thèse pour ne pas avoir à retourner dans leur pays en raison de la guerre. Pour les aider à reprendre et finaliser rapidement leurs travaux de thèse et puissent sortir de la situation

d'attente actuelle, des bourses de 6 mois à 1 an sont nécessaires: pour la Syrie 6 (en plus des bourses déjà mises en place par le MAEE)

*Sur les 11 doctorants identifiés dans cette situation, 4 ont reçu des aides financières leur permettant d'aboutir à soutenance prochaine : restent donc 6 ou 7 doctorants pouvant avoir besoin de soutien*

- Contrats doctoraux pour de nouveaux étudiants issus des universités locales ou en master en Europe : pour la Syrie 7, pour l'Irak 7, pour le Yémen 2.

*Rien de concret n'ayant été proposé jusqu'à présent, il est difficile d'évaluer le besoin ; au moins 4 étudiants en master (Paris, Lyon et Strasbourg) souhaitent commencer un doctorat, 4 à 6 bourses seraient un bon début*

- Bourses de master 2 pour faciliter la préparation d'un projet doctoral en France : pour la Syrie 3, pour l'Irak 3.

*Rien de concret n'ayant été proposé jusqu'à présent, il est impossible d'évaluer le besoin*

Il faut insister à nouveau sur la nécessité de formuler des appels à candidatures publics, ouverts et gérés par des comités identifiés selon des procédures et des calendriers connus. Un accompagnement social doit être assuré en cas de besoin.